

# Bulletin officiel de Pôle emploi

## Sommaire chronologique

### Décision DG n° 2021-86 du 22 mars 2021

Nomination au sein de la direction régionale de Pôle emploi Réunion - Mme Astrid Combemorel .... 2

### Décision DG n° 2021-87 du 22 mars 2021

Nomination au sein de la direction générale de Pôle emploi - Mme Ivane Squelbut ..... 3

### Décision DG n° 2021-88 du 22 mars 2021

Nomination au sein de la direction générale de Pôle emploi - Mme Firmine Duro ..... 4

### Décision DG n° 2021-95 du 13 avril 2021

Délégation de signature au sein de la direction générale de Pôle emploi en matière de dépense et de recette ..... 5

### Décision DG n° 2021-96 du 15 avril 2021

Désignation d'un membre représentant l'établissement au sein des commissions consultatives paritaires nationales n°1 et 2 de Pôle emploi pour la séance du 16 avril 2021 ..... 10

### Décision NAq n° 2021-23 DS Dépense du 15 avril 2021

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Nouvelle Aquitaine au sein de la direction régionale en matière d'opérations de dépense et de recette ..... 11

**Décision DG n° 2021-86 du 22 mars 2021**

**Nomination au sein de la direction régionale de Pôle emploi  
Réunion - Mme Astrid Combemorel**

Madame Astrid Combemorel est nommée directrice régionale adjointe en charge des opérations au sein Pôle emploi Réunion, à compter du 1er mai 2021.

Fait à Paris, le 22 mars 2021.

Le directeur général,  
Jean Bassères

---

**Décision DG n° 2021-87 du 22 mars 2021**

## **Nomination au sein de la direction générale de Pôle emploi - Mme Ivane Squelbut**

Madame Ivane Squelbut est nommée directrice en charge de la direction des partenariats et de la territorialisation, au sein de la direction de l'offre de services, à compter du 1er mai 2021.

Fait à Paris, le 22 mars 2021.

Le directeur général,  
Jean Bassères

---

**Décision DG n° 2021-88 du 22 mars 2021**

## **Nomination au sein de la direction générale de Pôle emploi - Mme Firmine Duro**

Madame Firmine Duro est nommée directrice en charge de la direction développement des talents et des compétences - Management au sein de la direction des ressources humaines et des relations sociales, à compter du 1er mai 2021.

Fait à Paris, le 22 mars 2021.

Le directeur général,  
Jean Bassères

## Décision DG n° 2021-95 du 13 avril 2021

# Délégation de signature au sein de la direction générale de Pôle emploi en matière de dépense et de recette

Le directeur général de Pôle emploi,

Vu le code du travail, notamment les articles L. 5312-1, L. 5312-2, L. 5312-6, L. 5312-8 et R. 5312-19,

Vu la délibération n° 2015-49 du 18 novembre 2015 du conseil d'administration de Pôle emploi relative à la signature des opérations de dépense,

Vu la décision du directeur général de Pôle emploi n° 2019-15 du 12 février 2019 fixant le cadre des délégations de signature au sein de Pôle emploi en matière d'opérations de dépense et de recette,

Décide :

## Article 1 - Règlement des opérations de dépense hors autorisations de prélèvements et opérations de recette

**§ 1** - Délégation permanente est donnée aux personnes désignées au § 2 du présent article à l'effet de signer, au nom du directeur général de Pôle emploi et dans les conditions prévues par la délibération n° 2015-49 du 18 novembre 2015 susvisée, les virements au bénéfice de l'Unédic, les virements internes à Pôle emploi, les opérations de règlement de toute autre dépense autres que les autorisations de prélèvements sur le compte bancaire de la direction générale, et les opérations de recette, y compris l'endos des chèques.

**§ 2** - Bénéficiaire de la délégation visée au § 1 du présent article :

- monsieur Paul Bazin de Jessey, directeur général adjoint stratégie et affaires institutionnelles,
- monsieur Jean-Yves Cribier, directeur général adjoint ressources humaines et relations sociales,
- monsieur Franck Denié, directeur général adjoint systèmes d'information,
- monsieur Michael Ohier, directeur général adjoint réseau,
- madame Carine Rouillard, directrice générale adjointe administration, finances et gestion,
- madame Misoo Yoon, directrice générale adjointe offre de services,
- madame Pascale Barillot, directrice de la communication.
- au sein de la direction administration, finances et gestion :
  - o monsieur Bruno Acloque, directeur de la transformation de la fonction AFG,
  - o madame Lydia Aid, chargée de mission auprès de la directrice,
  - o monsieur Franck Boyer, directeur comptable,
  - o monsieur Guillaume Chambefort, directeur de la trésorerie et du financement,
  - o monsieur Philippe Gueudar Delahaye, directeur du siège,
  - o monsieur Sébastien Guillaumot, directeur du contrôle de gestion,
  - o madame Virginie Guillot, adjointe au directeur de la trésorerie et du financement,
  - o monsieur Philippe Maraval, directeur des achats et marchés,
  - o monsieur Alexandre Pace, directeur de l'immobilier et des contrats nationaux,
  - o monsieur François Plattard, adjoint au directeur comptable.
- au sein de la direction stratégie et affaires institutionnelles :
  - o madame Catherine Peltier, directrice des affaires juridiques.
- au sein de la direction du réseau :
  - o madame Maria Giovanna Falzone, directrice des fraudes et du contrôle interne.

## Article 2 - Autorisations de prélèvements sur le compte bancaire de la direction générale

**§ 1** - Délégation permanente est donnée aux personnes désignées au § 2 du présent article à l'effet de signer, au nom du directeur général de Pôle emploi et dans les conditions prévues par la

délibération n° 2015-49 du 18 novembre 2015 susvisée, les autorisations de prélèvements sur le compte bancaire de la direction générale.

**§ 2** - Bénéficiaire de la délégation visée au § 1 du présent article :

- monsieur Franck Boyer, directeur comptable,
- monsieur Guillaume Chambefort, directeur de la trésorerie et du financement,
- madame Carine Rouillard, directrice générale adjointe administration, finances et gestion.

### **Article 3 - Bon à payer d'une opération de dépense**

**§ 1** - Délégation permanente est donnée aux personnes désignées au § 2 du présent article à l'effet de signer, au nom du directeur général de Pôle emploi et dans les conditions prévues par la délibération n° 2015-49 du 18 novembre 2015 susvisée, le bon à payer des opérations de dépense.

**§ 2** - Bénéficiaire de la délégation visée au § 1 du présent article :

- les personnes visées au § 2 de l'article 1 de la présente décision
- au sein de la direction offre de services :
  - o monsieur Michel Cottura, adjoint à la directrice générale adjointe offre de services, en charge du pilotage des programmes et de la MOA, directeur de la MOA,
  - o au sein de la direction Europe et relations internationales : madame Florence Dumontier, directrice Europe et relations internationales, monsieur Philippe L'esprit, adjoint à la directrice en charge des dossiers spécifiques, et madame Christine Malecka-Vlerick, adjointe à la directrice,
  - o au sein de la direction des partenariats et de la territorialisation : madame Firmine Duro, directrice des partenariats et de la territorialisation, et madame Stéphanie Musega, adjointe à la directrice, en charge du pôle facilitation et animation,
  - o madame Elisabeth Gueguen, directrice de la réglementation et de l'indemnisation,
  - o monsieur Jean-Pierre Tabeur, directeur des services aux demandeurs d'emploi,
  - o madame Audrey Pérocheau, directrice du développement des compétences dans les territoires,
  - o au sein de la direction de l'expérience utilisateurs et du digital : monsieur Olivier Pelvoizin, directeur de l'expérience utilisateurs et digital, madame Myriam Huin, adjointe au directeur, chef du département vision usager, et monsieur Miguel Eduardo Mogollon, adjoint au directeur, chef du département incubation,
  - o madame Catherine Poux, directrice des services aux entreprises,
  - o monsieur Richard Ruot, directeur du pilotage des programmes et appui.
- au sein de la direction réseau :
  - o monsieur Stéphane Ducatez, adjoint au directeur général adjoint réseau, en charge des études et de la performance,
  - o monsieur David Genet, directeur du pilotage, de la performance et de l'organisation du travail,
  - o madame Chrystelle Miot, directrice de la qualité de service,
  - o au sein de la direction des statistiques, des études et de l'évaluation : monsieur Cyril Nouveau, directeur des statistiques, des études et des évaluations, madame Hélène Caillol, adjointe au directeur, et monsieur Emmanuel Chion, adjoint au directeur,
  - o madame Frédérique Quesnel, directrice des déploiements.
- au sein de la direction stratégie et affaires institutionnelles :
  - o madame Odile Marchal, chef de cabinet gouvernance et affaires transverses,
  - o madame Sindia-Hélène Mérienne-Ajimi, directrice du management des risques, de la sûreté et de la sécurité,
  - o monsieur Patrick Morat, adjoint au directeur général adjoint, directeur de l'inspection générale et de l'audit interne,
  - o monsieur Léopold Gilles, adjoint à la directrice de la stratégie, de l'innovation, de la responsabilité sociétale des entreprises et du Lab,
  - o madame Elsa Raymond, déléguée à la protection des données.

- au sein de la direction administration, finances et gestion :
  - o au sein de la direction de la transformation de la fonction AFG : monsieur Christophe Colombel, chef de département MOA SI Finance, et madame Sophie Lorenzetti-Roldan, adjointe au chef de département MOA SI Finance,
  - o au sein de la direction de l'immobilier et des contrats nationaux : monsieur Christophe Fernandes, adjoint au directeur, chef du département immobilier, et madame Emmanuelle Degroote, chef du département moyens généraux nationaux,
  - o au sein de la direction des achats et marchés : monsieur Pascal-Pierre Ponson-Sacquard, adjoint au directeur des achats et marchés,
  - o au sein de la direction du siège : madame Claire Brzustowski, adjointe au directeur, directrice des ressources humaines, monsieur Arnaud Lapeyrade, adjoint à la directrice des ressources humaines, monsieur Jean-Baptiste Barde, chef du département environnement de travail et sécurité, monsieur Yann Pocard, adjoint au chef du département environnement de travail et sécurité, chargé du service client, monsieur Antoine Bouyssou, chef du département pilotage du budget, madame Melek Cay, chef du service recrutement et carrières madame Sophie Sanvicente, chef du service développement des compétences et chef du service paie/ADP par intérim.
- au sein de la direction des ressources humaines et des relations sociales :
  - o madame Pauline Luciani-Pinzelli, adjointe à la directrice, chef du département conseil RH et monsieur François Matthey, chef du département conseil carrière,
  - o madame Dominique Blondel, adjointe au directeur général adjoint, directrice des relations sociales et de la qualité de vie au travail, monsieur Hervé Coudurier, chef du département qualité de vie au travail, monsieur Nicolas Draut, chef du département juridique et règlement des différends et madame Céline Jehan, chef du département relations sociales,
  - o monsieur Thierry Bouillon, adjoint au directeur général adjoint, en charge du développement des talents et des compétences et madame Isabelle Bouraima Cordahi, chef du département animation et optimisation du processus et référentiels RH,
  - o madame Caroline Comte, directrice de l'université Pôle emploi et madame Corinne Tévar, adjointe à la directrice, chef du département pilotage et financement du développement des compétences,
  - o madame Josepha Costa, directrice gestion administrative, rémunération et avantages sociaux, monsieur Eric Chevallier, chef du département gestion et rémunération, monsieur Jérôme de Manassein, chef du département gestion des agents de droit public, monsieur Alain Mathiot, chef du département avantages sociaux et madame Nolwen Castets, adjointe au chef du département gestion et rémunération,
  - o monsieur Aurélien Fenard, directeur de la transformation digitale et données RH, madame Virginie Augereau, adjointe au directeur, chef du département transformation digitale RH et madame Murielle Vignon, chef du département études et pilotage des données sociales,
  - o madame Catherine Bédènes, adjointe au directeur du développement des talents et des compétences, directrice du développement des talents et des compétences - relation de service et madame Priscillia Grandmaire, adjointe au directeur développement des talents et des compétences - relation de services, chef du département conseil RH,
  - o madame Gabrielle Sarrazin, chef de cabinet du directeur général adjoint RHRS, facilitation et animation de la transformation RH et madame Laurence Luguët, chef du département appui au pilotage,
  - o madame Marie-José Texier, directrice du développement des talents et des compétences - fonction support et monsieur Benjamin Chargé, adjoint à la directrice, chef du département conseil RH et expérience apprenants,
  - o monsieur Jean-Marc Vermorel, directeur du nouveau pari de la confiance,
  - o madame Véronique Chapelain, chef du département développement des talents et des compétences - cadres dirigeants,
  - o madame Clara David, directrice de l'université du management,

- monsieur Frédéric Oliot, directeur du campus Nord-Est et madame Marion Grillères, adjointe à la directrice,
  - madame Isabel Ibanez, directrice du campus Francilien,
  - madame Natacha Jules, directrice du campus Antilles-Guyane,
  - monsieur Philippe Ponamale, directeur du campus Océan Indien,
  - monsieur Bernard Theret, directeur du campus Ouest et madame Véronique Martin, adjointe du directeur, responsable du site du Mans,
  - monsieur Alain Verniol, directeur du campus Sud-Est, responsable du site de Lyon et monsieur Frédéric Tacchino, adjoint au directeur, responsable du site d'Avignon.
- au sein de la direction systèmes d'information :
- directeurs
    - madame Véronique Bolzoni, directrice pilotage et conduite de la transformation de la DPIRS,
    - madame Laurence Cosson-Piantoni, directrice de la performance sociale,
    - monsieur Hubert Déchelette, directeur référentiels, outils et support au développement,
    - monsieur Philippe Dialinas, directeur de la performance économique,
    - monsieur Bénédicte Douillet, directeur projets et ingénierie technique,
    - madame Corinne Druene, directrice fonctions d'appui,
    - monsieur Fadi El Rostom, directeur de la supra direction produits, adjoint au directeur général adjoint des systèmes d'information
    - monsieur Hubert Faucher, directeur sites et pôles de compétences,
    - monsieur Jean-François Goueffon, directeur services et déploiement de proximité,
    - madame Gaelle Homps, directrice inscription, indemnisation, accompagnement,
    - monsieur Gilles Lavigne, directeur de la supra direction production, ingénierie et relation de services, adjoint au directeur général adjoint des systèmes d'information,
    - madame Christine Le Gac-Eymard, directrice pilotage et support à l'organisation,
    - monsieur Rémi-Pierre Pizot, directeur opérations et services,
    - monsieur Stéphane Rideau, directeur entreprise, recrutement,
    - monsieur Romain Sammut, directeur architecture, sécurité, innovation et transformation.
  - adjoints au directeur :
    - monsieur Didier Bacanelli, adjoint au directeur référentiels, outils et support au développement,
    - madame Cécile Bleton, adjointe au directeur de la direction architecture, sécurité, innovation et transformation, en charge de l'architecture, de la transformation du SI et du RSE,
    - monsieur Jean-Pierre Bordes, adjoint au directeur entreprise, recrutement,
    - madame Brigitte Boutes-Longueville, adjointe au directeur de la supra direction produits, en charge de la coordination et MOA règlementaire,
    - monsieur Christian Bréus, adjoint au directeur performance économique, en charge de la performance opérationnelle et gouvernance,
    - madame Anne Carrière, adjointe à la directrice par intérim opérations et services, en charge de l'intégration et DEVOPS,
    - monsieur Gilles Collet, adjoint au directeur de la direction performance économique, en charge des achats,
    - monsieur Jean-Luc Donio, adjoint à la directrice de la direction fonctions d'appui,
    - monsieur Laurent Gibelli, adjoint au directeur projets et ingénierie technique, en charge des ingénieries techniques,
    - madame Diana Haout, adjointe au directeur services et déploiement de proximité, en charge du déploiement et valorisation des produits SI,



- monsieur Philippe Huchet, adjoint au directeur de la direction services et déploiement de proximité, en charge des services, expertise technique et accessibilité,
- monsieur Jean-Michel Kohl, adjoint au directeur référentiels, outils et support au développement,
- monsieur Philippe Latapie, adjoint à la directrice pilotage et support à l'organisation, en charge du décisionnel et data lake,
- monsieur Michel Levaslot, adjoint au directeur architecture, sécurité, innovation et transformation, en charge de la transformation DSI,
- monsieur Laurent Mathis, adjoint à la directrice inscription, indemnisation, accompagnement,
- monsieur Tahar Mezlef, adjoint à la directrice pilotage et support à l'organisation, en charge des outils agence et support à l'organisation,
- monsieur Jean-Pierre Oudin, adjoint au directeur entreprise, recrutement,
- monsieur Lionel Petitjean, adjoint au directeur des sites et des pôles de compétences,
- monsieur Sylvain Poirier, adjoint au directeur de la direction référentiels, outils et support au développement,
- monsieur Christophe Piquer, adjoint à la directrice inscription, indemnisation, accompagnement,
- monsieur Laurent Vrignaud, adjoint au directeur projets et ingénierie technique, en charge de l'architecture et plan projet technique.
- responsables de département :
  - monsieur Gérard Larguier, responsable du département pilotage au sein de la direction performance économique,
  - monsieur Alain Paci, responsable du département pilotage de la supra direction produits,
  - monsieur Christian Ratajczak, responsable du département pilotage de la performance et des marchés de la direction pilotage et conduite de la transformation de la DPIRS,
  - monsieur Alain Saint-Amand, responsable du département pilotage de la direction architecture, sécurité, innovation et transformation.
- au sein des entités directement rattachées au directeur général :
  - au sein de la direction de la communication, monsieur Jean-Marc Rapin,
  - monsieur Jean-Louis Walter, médiateur.

#### **Article 4 - Publication et abrogation**

La décision DG n° 2021-91 du 31 mars 2021 est abrogée.

La présente décision est publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Paris, le 13 avril 2021.

Jean Bassères,  
directeur général

---

**Décision DG n° 2021-96 du 15 avril 2021**

**Désignation d'un membre représentant l'établissement au sein des commissions consultatives paritaires nationales n°1 et 2 de Pôle emploi pour la séance du 16 avril 2021**

Le directeur général de Pôle emploi

Vu les articles L. 5312-1 et suivants et R. 5312-6 et suivants du code du travail,

Vu le décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 modifié fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de Pôle emploi, et en particulier son article 4,

Vu la décision n° 2021-93 du 1er avril 2021 désignant les membres représentant Pôle emploi aux commissions consultatives paritaires nationales n°1 à 4,

Décide :

**Article unique**

Monsieur Emmanuel Frei, gestionnaire administratif et paie au département avantages sociaux de la direction générale, est désigné membre représentant l'établissement au sein des commissions consultatives paritaires nationales n°1 et 2 siégeant en formation conjointe le 16 avril 2021.

Fait à Paris, le 15 avril 2021.

Pour le directeur général et par délégation,  
le directeur général adjoint  
ressources humaines et relations sociales,  
Jean-Yves Cribier

## Décision NAq n° 2021-23 DS Dépense du 15 avril 2021

# Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Nouvelle Aquitaine au sein de la direction régionale en matière d'opérations de dépense et de recette

Le directeur régional de Pôle emploi Nouvelle Aquitaine,

Vu le code du travail, notamment ses articles L. 5312-1, L. 5312-2, L. 5312-5, L. 5312-6, L. 5312-8, L. 5312-9, L. 5312-10, R. 5312-6, R. 5312-19, R. 5312-25 et R. 5312-26,

Vu la délibération n° 2015-49 du 18 novembre 2015 du conseil d'administration de Pôle emploi relative à la signature des opérations de dépense,

Vu la décision du directeur général de Pôle emploi n° 2019-15 du 12 février 2019 fixant le cadre des délégations de signature au sein de Pôle emploi en matière d'opérations de dépense et de recette,

Décide :

## Article 1 - Bon à payer d'une opération de dépense et émission ou endos d'un chèque

Délégation permanente est donnée aux personnes désignées ci-après à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Nouvelle Aquitaine, le bon à payer d'une opération de dépense, d'une part, et un chèque ou l'endos d'un chèque, d'autre part, dans les conditions prévues par la délibération susvisée n° 2015-49 du 18 novembre 2015, à l'exclusion de toute autre opération de mise en règlement, :

- Madame Delphine Vidal, directrice régionale adjointe des opérations
- monsieur Aurélien Leroy, directeur de la stratégie et des relations extérieures
- monsieur Jean-Pierre Blanchet, directeur régional adjoint maîtrise des risques, administration, finances et gestion
- madame Sandrine Blazy Ferron, adjointe au directeur régional adjoint maîtrise des risques administration, finances et gestion
- madame Dominique Ruiz, directrice régionale adjointe chargée de la performance sociale
- monsieur Patrick Boutin, chef de cabinet et des relations avec l'instance paritaire régionale.

## Article 2 - Bon à payer d'une opération de dépense

Délégation permanente est donnée aux personnes désignées ci-après à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Nouvelle Aquitaine, le bon à payer d'une opération de dépense :

- a) dans la limite de 90 000 euros TTC :
  - o monsieur Christophe Chef, directeur de l'immobilier et logistique
  - o monsieur Jérôme Guinot, directeur des achats, marchés, moyens généraux et affaires juridiques
- b) dans la limite de 12 000 euros TTC :
  - o madame Christine Georget, directrice des relations sociales et de la qualité de vie au travail
  - o madame Xuan Rauzet, responsable du service relations sociales et juridique
  - o madame Céline Hérault, directrice de la gestion des ressources humaines et du pilotage de la performance sociale
  - o monsieur Olivier Duffaut, responsable du service gestion des talents, emplois et compétences
  - o madame Christelle Berger, responsable adjointe du service gestion des talents, emplois et compétences
  - o monsieur Vincent Poux, directeur de la communication, responsabilité sociétale et environnementale
  - o madame Patricia Gobin, responsable de service communication réseau
  - o monsieur Pascal Granger, responsable de service WEB et événementiel

- madame Béatrice Peyrat, responsable de service partenariat et relations extérieures
- madame Odile Darricau, directrice des opérations
- madame Isabelle Barsacq, directrice métier
- monsieur Franck Guilbaud, responsable du service gestion des droits au sein de la direction métier
- monsieur Yvon Debeauvais, directeur sécurité des personnes et des biens
- madame Nadine Fournier, responsable du service moyens généraux
- monsieur Michel Rousseau, responsable du service achats et marchés S4
- monsieur Thierry Robert, responsable du service immobilier (territoire Aquitaine)
- monsieur Jérémy Richard, responsable du service immobilier (territoire Poitou Charentes et Limousin)
- madame Nathalie Verhulst, directrice de la maîtrise des risques
- madame Grace Contu-Agundez, responsable du service système informatique et téléphonie régionale
- madame Emmanuelle Levasseur, directrice de la plateforme Centre
- madame Sophie Lamouroux, directrice adjointe de la plateforme Centre
- madame Christine Méraud, directrice de la plateforme Est
- monsieur Henri Alexandre, responsable de service des plateformes Nord, Ouest et Sud
- madame Phuong Dufays-Nung, directrice de la plateforme Ouest
- madame Sophie Renault, directrice de la plateforme Nord

### **Article 3 - Conditions d'exercice des délégations données aux articles 1 et 2**

Pour une même opération de dépense, d'une part, un même délégataire ne peut signer à la fois le bon à payer et le chèque y afférent et, d'autre part, lorsqu'un délégataire est signataire du bon à payer, son supérieur hiérarchique (N+1) ne peut pas être signataire du chèque et vice versa. Il ne peut être dérogé à ce second principe qu'à titre exceptionnel, en cas de nécessité (urgence ou insuffisance momentanée de délégataires).

### **Article 4 - Autorisation de prélèvement sur le compte bancaire de la direction régionale**

Délégation permanente est donnée à :

- monsieur Jean-Pierre Blanchet, directeur régional adjoint maîtrise des risques, administration, finances et gestion
- madame Sandrine Blazy Ferron, adjointe au directeur régional adjoint maîtrise des risques administration, finances et gestion

à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Nouvelle Aquitaine, les autorisations de prélèvement sur le compte bancaire de la direction régionale dans les conditions prévues par la délibération susvisée n° 2015-49 du 18 novembre 2015.

### **Article 5 - Abrogation**

La décision N AQ n° 2021-15 DS Dépense du 24 février 2021 est abrogée.

### **Article 6 - Publication**

La présente décision est publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Bordeaux, le 15 avril 2021

Alain Mauny,  
directeur régional  
de Pôle emploi Nouvelle Aquitaine